

La paquet hygiène de l'UE: Mise en pratique et impact du règlement 183/2005

Alexander Döring Secrétaire Général FEFAC

> 8 & 9 NOVEMBRE 2006 : SAINT-MALO - FRANCE 4 EME SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE LA FILIÈRE VEAU

"Enjeux et nouvelles perspectives pour la filière veau"

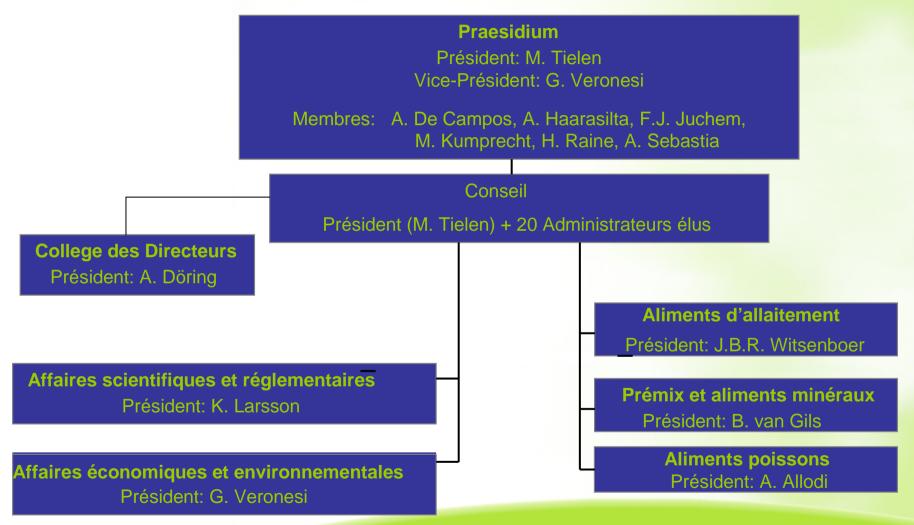
Membres FEFAC 1er Octobre 2006

Membres actifs		Membres observateurs	Membres associés
 Autriche – VFÖ Chypre – CAFM Danemark – DAKOFO France – SNIA Grèce – SEVIZ Italie – ASSALZOO Pays-Bas – NEVEDI Portugal – IACA Slovénie – GZS Suède – SvL/FFS 	Igique - APFACA/BEMEFA Tchèquie - CMSO ZZN Finlande - FFDIF Allemagne - DVT Irlande - IGFA Lituanie - LGPA Pologne - IZBA Slovaquie - AFPWTC Espagne - CESFAC Royaume-Uni - AIC	• Suisse – VSF • Turquie - Türkiyem-Bir	Norvège - FHL EMFEMA (Fabricants européens de matières premières minérales)

Contacts en cours avec l'Estonie, la Lettonie, Malte, la Roumanie, la Croatie et la Serbie

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Structure FEFAC - Organigramme



SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

La législation UE est-elle responsable des crises?

Extrait du livre blanc sur la sécurité alimentaire (COM (1999) 719)

"Le cadre juridique et la structure opérationnelle actuels ont généralement assuré au consommateur de l'UE un niveau élevé de protection de la santé. Le véritable problème ne provient pas nécessairement d'un manque d'instruments juridiques, mais de la grande disparité des moyens de réagir à une situation dans des secteurs spécifiques ou à la multiplicité des actions qui doivent être initiées lorsqu'un problème se répercute d'un secteur à l'autre. Une des principales faiblesses du système réside dans l'absence d'engagement clair de toutes les parties concernées à donner rapidement l'alerte sur un risque potentiel de façon que l'évaluation scientifique et les mesures de protection requises puissent intervenir suffisamment tôt, afin de garantir une action proactive plutôt que réactive à l'échelon de l'UE. »

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Les réponses

- "grande disparité des moyens de réagir"
 - Réponse: Une seule tutelle:
 - Food et feed seront sous la tutelle de la DG SANCO
- "multiplicité des actions qui doivent être initiées"
 - Réponse: Une législation cohérente feed / food
 - Des principes d'hygiène communs
 - Une législation contrôles officiels intégrés
- "l'absence d'engagement clair de toutes les parties concernées"
 - Réponse: responsabilisation des opérateurs
 - Législation axée sur les opérateurs plus que sur les produits
 - Système d'alerte rapide efficace, par opérateurs et les autorités
 - Traçabilité et rappel de produits

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Les moyens

- Une réforme de la réglementation
 - Des règlements plutôt que des directives
 - Co-décision (Parlement Conseil)
 - Des principes généraux horizontaux (législation droit alimentaire)
 - Un même texte couvrant les contrôles officiels food et feed
 - Un ensemble réglementaire relatif à l'hygiène food et feed
- Nouveau système d'alerte rapide couvrant le food et le feed
- Une autorité européenne de la sécurité alimentaire (EFSA)

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Grands principes du droit alimentaire européen (Reg. 178/2002)

- Responsabilité des opérateurs (art. 17)
- Obligation de traçabilité (art. 18)
- Retrait, rappel et notification (art. 19 et 20)
- Équivalence pour les produits importés (art. 11)
- Produits exportés conformes à la législation UE (art. 12)

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Entreprise du secteur de l'alimentation animale: définition (Reg 178/2002)

« Entreprise du secteur de l'alimentation animale: toute entreprise publique ou privée assurant, dans un but lucratif ou non, des opérations de production, de fabrication, de transformation, d'entreposage, de transport ou de distribution d'aliments pour animaux, y compris tout producteur agricole produisant, transformant ou entreposant des aliments destinés à l'alimentation des animaux sur sa propre exploitation."

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Traçabilité (Reg 178/2002)

Objectif:

- Instrument de gestion du risque sanitaire
- Identification de l'origine (vu du côté client)
- Facilitation du retrait (vu du côté opérateur)

Portée

- "Juste avant juste après"
- Aliments mis ou susceptibles d'être mis sur le marché
- Tous opérateurs, y compris négociants même s'ils ne manipulent pas les produits.
- Débute aux portes de l'UE (importateur)

Moyens

- Pas de prescription détaillée notamment...
- pas de prescription concernant la traçabilité interne

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

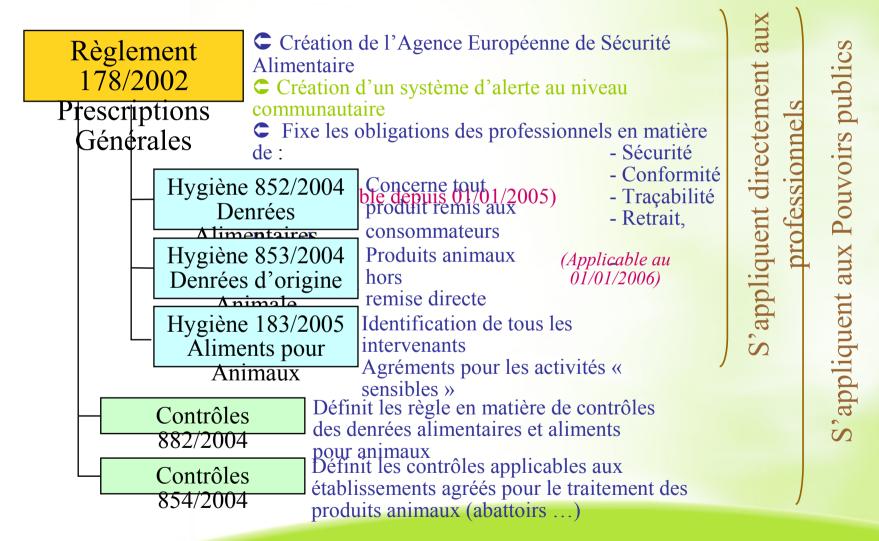
Notification (Reg 178/2002)

- Notification
 - aux autorités (conséquences de l'obligation de retrait)
 - aux consommateurs / éleveurs

- Co-opération des autorités avec les opérateurs
 - Assistance aux opérateurs pour décider si nécessaire d'opérer un rappel / retrait

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Le « Paquet Hygiène »



SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

L'Architecture Réglementaire

AVANT APRES Règlement 178/2002 (Prescription générale de la Législation Alimentaire) Règlement 183/2005 (Hygiène des Aliments Directive 95/69 Règlement (Agrément -882/2005 **Enregistrement**) pour Animaux) (Contrôle Officiel) Art. L 235-1 du Code

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Rural

Comparaison entre les règlements Hygiène Food et Feed

	Hygiène Feed 183/2005	Hygiène Food 852/2004	
Champ	Tous les exploitants du secteur de l'alimentation animale, de la production primaire à l'élevage	Tous les exploitants du secteur de l'alimentation humaine, de la production primaire à l'élevage	
Enregistre- ment	Tous les exploitants du secteur de l'alimentation animale	Tous les exploitants du secteur de l'alimentation humaine	
Agrément	Exploitants déjà agréés selon Directive 95/69/EC	Limité aux exploitants impliqués dans la fabrication de denrées animales (sauf élevage)	
HACCP	Obligatoire pour tous les exploitants alimentation animale, sauf producteurs primaires et certains fabricants à la ferme*	Obligatoire pour tous les exploitants alimentation animale, sauf producteurs primaires	

^{* =} Fabricants à la ferme, qui n'utilisent pas d'additifs ou de prémix

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Comparaison entre les règlements Hygiène Food et Feed

	Hygiène Feed 183/2005	Hygiène Food 852/2004
Guides de bonnes pratiques	La Commission encourage le développement de guides communautaires Peuvent être normalisés Sont d'application volontaire Si nécessaire, les Etats Membres encouragent le développement de guides nationaux	Les autorités nationales encouragent le développement de guides nationaux Peuvent être normalisés Sont d'application volontaire Des guides UE peuvent être développés
Garanties financières	Etude de faisabilité avant février 2006 accompagné, le cas échéant, d'une proposition législative pour un système de garanties financière réaliste et applicable au plan de l'UE	Pas d'obligation

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Différentes obligations pour différents opérateurs / produits

nature de l'opération

Identification des ictivités soumises ou on à l'enregistrement

- Les activités des exploitants du secteur de l'alimentation animale
 - **ℂ** (Production, Fabrication, Transformation, Entreposage, Transport, Distribution)
 - → a production primaire (et opérations connexes)
 - → b autres activités
- <u>L'alimentation des animaux</u> (l'Elevage)
- **3** C L'importation en provenance de Pays tiers
- nature des produits mis en oeuvre

dentification des activités soumises à Agrément

□ Fabrication et mise sur le marché de certains additifs et/ou produits en contenant

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Le réglement hygiène est un texte en apparence simple mais ...

- ... qui pose de multiples questions ...
 - Où commence la notion d'opérateurs du secteur des aliments des animaux (cas des mines de phosphates)
 - Qu'entend-on exactement par production primaire?
 - Quand les établissements nouvellement enregistrés doivent-ils avoir compléter leur étude HACCP? En 2006 ou 2008?
- ...et d'application difficile
 - Pas de guide UE d'interprétation du réglement → des interprétations différentes en fonction des pays
 - Une information insuffisante des autorités UE par rapport à l'enregistrement: beaucoup d'opérateurs encore non enregistrés

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Le rôle des associations professionnelles: expliquer et informer

- Questions / réponses de la FEFAC sur le réglement hygiène (disponible sur le www.fefac.org)
- Réunions d'information avec les organisations de fournisseurs
- Information des transporteurs, etc.

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Mise en pratique: le rôle des GUIDES de BONNES PRATIQUES

- Règlement hygiène encourage l'élaboration de guides de bonnes pratiques – aide aux opérateurs
- Guides européens et, si nécessaire, guides nationaux
- Application volontaire
- Développement en concertation avec les partenaires de la filière et autorités
- Possibilité de faire reconnaître les guides par les autorités (utile en cas de contrôle)

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Développement du Guide Européens des fabricants d'aliments pour animaux (EFMC)

- 1998 Lignes directrices FEFAC
- 2001 Inclusion d'une analyse de risque basée sur l'HACCP
- 2002 Benchmarking indépendant
 - Benchmarking de 8 codes nationaux de bonnes pratiques pour la fabrication d'aliments composés développés à partir des lignes directrices FEFAC (NL, BE, UK, IT, PT, ES, FR, DR)
- 2006 8 nouveaux codes nationaux (IE, AT, CZ, SI, PL, FI, SK, DK)
 - d'autres codes / guides sont en cours de développement
 - 4 codes (UK, B, D, ES) fonctionnent sur base de l'accréditation EN45011
 - Evolution des lignes directrices vers un guide européen des fabricants d'aliments pour animaux (EFMC)

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

L'EFMC

- Est conforme aux exigences du réglement hygiène des aliments pour animaux (Reg. (CE) N°183/2005)
- Couvre uniquement la sécurité alimentaire
- Couvre toutes les étapes de la fabrication des prémélanges et des aliments composés de la réception jusqu'à la livraison des produits finis.

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Evaluation de l'EFMC

- Notification de l'EFMC à la Commission Européenne en janvier 2006 (confirmément à l'article 22 du Réglement (CE) N°183/2005)
- Première évaluation en mai 2006 par le Comité Permanent Sécurité Alimentaire (CP CASA)
- Version amendée de l'EFMC sera transmise fin octobre 2006 à la Commission pour validation officielle d'ici fin 2006

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

L'EFMC, base des systèmes qualités nationaux

- Sert de base au développement de guides de bonnes pratiques nationaux intégrant les spécificités nationales.
- Facilite ainsi la reconnaissance mutuelle de ces guides de bonnes pratiques nationaux.
- Permet aux système qualité existants de perdurer, sans pour autant être en infraction avec les règles du marché unique.

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Pays (association)	Champ*	Accréditation possible	Système de certification existant	Recon- naissance officielle
Autriche (VFÖ)	AC			OUI
Belgique (OVOCOM)	MP, PM, AC, T	OUI	OUI	OUI
Tchèquie (CSMO ZZN)	MP, PM			OUI
Danemark (DAKOFO)	AC			
Finlande (FFDIF)	AC			
France (SNIA/SYNCOPAC)	AC			OUI
Allemagne (QS)	AC, T	OUI	OUI	OUI
Irlande	AC	OUI	OUI	

^{*} AC = aliments composés PM = Prémélanges MP = Matières Premières T= Transport

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Pays (association)	Champ*	Accréditation possible	Système de certification existant	Recon- naissance officielle
Italie (ASSALZOO)	AC			OUI
Luxembourg (OVOCOM)	PM, AC, T	OUI	OUI	
Pays Bas (PDV)	MP, PM, AC, T	En cours	OUI	OUI
Pologne (IZBA Gospodarcza)	AC			
Portugal (IACA)	PM, AC			OUI
Slovaquie (AFPWTC)	AC			OUI
Slovénie (GZS)	AC			OUI
Espagne (CESFAC)	PM, AC	OUI	OUI	OUI
Royaume Uni (AIC)	MP, PM, AC, T	OUI	OUI	OUI

^{*} AC = aliments composés PM = Prémélanges MP = Matières Premières T= Transport

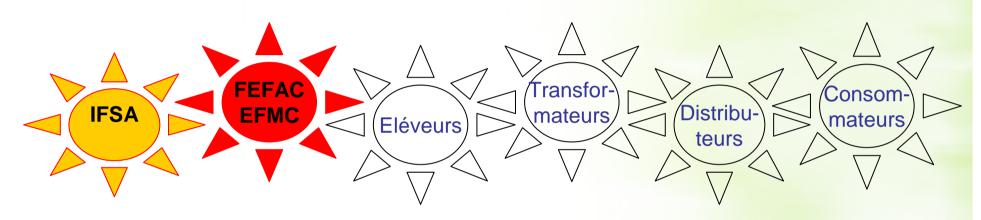
SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

L'EFMC: la base d'un système qualité

- Ossature pour développer un système qualité:
 - Champ d'application
 - Traçabilité
 - Procédure de rappel des produits
 - Approvisionnement en matières premières
 - Possibilité d'aller vers la certification par tierce partie
- Le système qualité basé sur l'EFMC est un rouage qui doit s'articuler dans une approche filière de manière à couvrir à terme l'ensemble des opérateurs de la filière

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Pour un système qualité de filière basé sur l'HACCP



Traçabilité Rappel de produits

Approvisionnement en ingrédients (IFSA)

Certification par tierce partie

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Connexion avec l'amont "fournisseurs"

- Consultation des organisations de fournisseurs sur l'EFMC
- Discussions avec les organisations de fournisseurs sur les systèmes qualités couvrant les matières premières et autres ingrédients
 - Adhésion au système qualité IFSA basé sur le standard IFIS ("IFSA Feed Ingredient Standard"): Etablissement d'une note sectorielle sur les produits laitiers avec les experts de Comité d'aliments d'allaitements de la FEFAC et de l'EDA
 - Autres systèmes qualités possibles et équivalents à l'IFSA (EFIP?)

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Connexion avec l'aval "clients"

 Consultation des organisations de l'aval sur l'EFMC (éleveurs, abattoirs, industrie laitière, etc.)

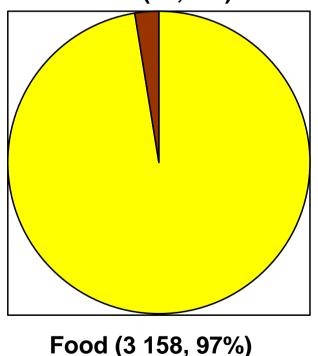
 Discussions avec la grande distribution (EurepGAP, CIES, etc.)

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

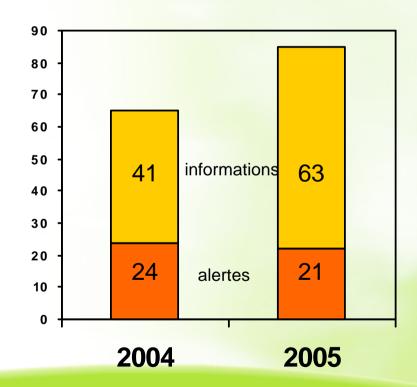
Rapport 2005 sur le système d'alerte rapide dans le domaine alimentation animale UE 25

Nombre de notifications en 2005

Feed (85, 3%)



Nombre de notifications feed en 2005/2004

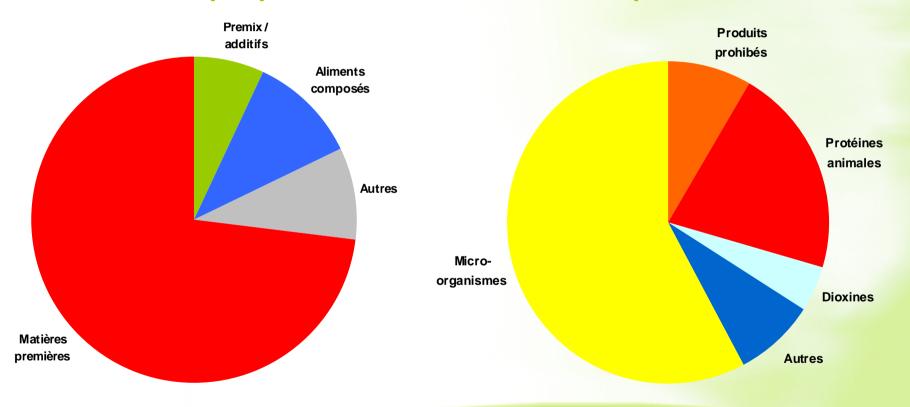


SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Rapport 2005 sur le système d'alerte rapide dans le domaine alimentation animale UE - 25

Notifications par produits

Notifications par contamination



SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

Chantiers pour l'avenir

- Manque d'harmonisation au niveau des normes microbiologiques et du suif (conflit EFSA/BfR/FLI)
- Cohérence entre législation sécurité alimentaire et gestion des déchets
 - Co-produits agro-alimentaires encore classés comme des déchets
 - Établissements à multiples activités (recycleurs de denrées alimentaires et de déchets)
- Quel statut pour les processus de « détoxification »?
- Et les aliments médicamenteux dans tout ça?

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO

MERCI DE VOTRE ATTENTION

SYMPOSIUM VEAU 2006 ST MALO